



Espèces amphihalines : Avancement de la stratégie de protection

CEB du 3 décembre 2019



Parc de la Providence ,12 Allée de la Forêt , 97400 SAINT-DENIS

<http://www.comite-eau-biodiversite-reunion.fr/>

Rappel des axes de la stratégie de protection des espèces amphihalines

- I. Accompagner les actions de restauration des milieux aquatiques
- II. Faire évoluer la réglementation
- III. Augmenter et coordonner les moyens de surveillance et de contrôle des milieux
- IV. Sensibiliser tous les acteurs à la richesse et à la vulnérabilité des milieux aquatiques
- V. Poursuivre l'acquisition de données sur la biologie et l'écologie des espèces



AXE I. Accompagner les actions de restauration des milieux aquatiques

- Une animation territoriale :
 - SDAGE, commissions, plan de restauration de la continuité, ...
 - Pêcheries de bichiques

- Un accompagnement technique, financier et juridique :
 - Plan de gestion rivière Sainte-Suzanne, ZH CIVIS, étude globale rivière du Mât, convention RNNESP
 - Appui AFB, CEREMA, ...



Axe II : Les actions réglementaires

- Mise en place de la réglementation sur les espèces amphihalines
 - Décret interministériel : en cours
 - Comité de gestion : le CEB ou sa commission amphihalins
 - PLAGEPOMI : plan de gestion
- Régularisation de la pêche aux bichiques
 - Mise à jour de la LSE : finalisée. Décret en cours.
 - Diagnostic des embouchures:
 - En cours : rivières Saint-Denis et Saint-Etienne
 - 2020 : Langevin, Rivière des Roches, Rivière des Marsouins
 - Statuts des pêcheurs :
 - Pêcheurs en eau douce : création de l'ADAPAEF (association départementale agréée des pêcheurs amateurs aux engins et filets
 - ➔ Licences : objectif 2020
 - Pêcheurs maritimes
 - ➔ Pêcheur de loisir : pas de permis nécessaire
 - ➔ Pêcheur professionnel à pied : 2 permis délivrés en 2019
 - ➔ Pêcheur professionnel en mer : 0 déclaration



AXE III. Augmenter et coordonner les moyens de surveillance et de contrôle

- **Renforcement des moyens de police existants :**
 - BNOI : + 2 ETP
 - CRPM / corps de garde jurés: +16 ETP
 - DMSOI / ULAM : + 7 ETP
- **Mobilisation d'autres acteurs :**
 - Conseil Régional : médiateur environnemental / rivière Saint-Denis
 - Conseil Départemental : brigade écogardes / Bras de La Plaine
- **Renforcement des contrôles (2019) :**
 - Contrôles DEAL : 63 j
 - Contrôles BNOI : 125j
 - Contrôles FDAAPPMA : 280j



AXE IV. Sensibiliser



Les anguilles de La Réunion

Des poissons migrateurs menacés de disparition

Parmi les 18 espèces d'anguilles décrites, 4 espèces sont présentes sur l'île de La Réunion. Les anguilles sont des poissons migrateurs amphihalins, c'est-à-dire qu'ils sont dans l'obligation de se déplacer entre les eaux douces (rivières et étangs) et salées (mers et océans) afin de réaliser la totalité de leur cycle biologique. Ce cycle biologique les rend sensibles à la dégradation des cours d'eau et des océans.

L'anguille marbrée
Anguilla marmorata
Qualité menacée (OIE, IUCN 2007)
Présence à La Réunion : ***

Comment la reconnaître ?

- Son dos est marbré de brun-noir sur fond gris jaune et son ventre est blanc.
- Elle devient orangée lorsqu'elle est prête à se reproduire.
- Taille maximale observée : Femelle = 200 cm ; Mâle = 120 cm.

Clé de détermination

- Ombre de nageoire dorsale
- Ombre de nageoire caudale
- Prédilection pour les zones littorales
- Présence de tâches ou de marbrures sur la peau
- La nageoire dorsale commence nettement en avant

La pêche, ou la pêche, ou la pêche...

La pêche, ou la pêche, ou la pêche...



Le **JIR**
100%
Lundi 18 novembre 2019 | n° 22 919 |
Retrouvez toute l'info sur ceba.re

Environnement

LE BICHIQUE PÉI MENACÉ D'EXTINCTION

Pour la première fois, l'alevin endémique a disparu de certaines rivières. Si l'État ne veut pas se prononcer pour une interdiction de la pêche, des mesures drastiques sont nécessaires pour sauver l'espèce.

Pages 4-7

Des statuts pour les pêcheurs de bichiques

Ce bage dans le petit monde des pêcheurs de bichiques. Une riposte sera créée une association départementale des pêcheurs amateurs, pour la zone sud-est de la Réunion.

Une association de pêcheurs au ruisseau de Sainte-Suzanne (Photos Emmanuel Goussier)

Vie Juridique

Le bichique est un poisson migrateur endémique de la Réunion. Il est présent dans les rivières de la zone sud-est de l'île. Sa population est en forte diminution en raison de la dégradation de son habitat et de la surpêche.

CRISIS PLAN

LE BICHIQUE, UN ESPÈCE MENACÉE

Le bichique est un poisson migrateur endémique de la Réunion. Il est présent dans les rivières de la zone sud-est de l'île. Sa population est en forte diminution en raison de la dégradation de son habitat et de la surpêche.

Le que dit la réglementation

Le bichique est une espèce protégée en France. Sa pêche est interdite dans les rivières de la zone sud-est de la Réunion.

Les espèces indigènes

Ces poissons indigènes, qui sont naturellement présents et qui vivent dans les rivières de la zone sud-est de la Réunion, sont menacés de disparition en raison de la dégradation de leur habitat et de la surpêche.

Anguille bicolor

Identification : corps arrondi, de couleur brun vert, ventre plus clair, nageoire dorsale et nageoire caudale en forme de queue.

Cabot noir

Identification : corps allongé et cylindrique, couleur sombre, ventre plus clair, nageoire dorsale et nageoire caudale en forme de queue.

Cabot rayé

Identification : corps allongé et cylindrique, couleur sombre, ventre plus clair, nageoire dorsale et nageoire caudale en forme de queue.

AXE V : Acquisition de données



Avec le soutien financier de :
**AGENCE FRANÇAISE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

Etude des préférences d'habitat des espèces piscicoles
et caractérisation des rivières de La Réunion
- PHACAR -



Avec le soutien de :
**AGENCE
POUR LA BIODIVERSITÉ**
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE L'ÉTAT

**Bichique « la monté » : mise en place d'un
suivi halieutique et environnemental de la rivière**



Projet de suivi
environnemental
d'eau potable
Denis

**Projet de protocoles de
suivi environnemental sur
le captage d'eau potable
de la Rivière Saint-Denis**

Volet 1 : Suivi de l'efficacité de la passe à poissons selon l'article 9.3.2 de l'arrêté préfectoral N°2016-734/SG/DRCTCV

Volet 2 : Suivi par rapport à la restitution du débit plancher selon l'article 9.3.3 de l'arrêté préfectoral N°2016-734/SG/DRCTCV

Support de présentation

Direction de l'Agriculture, de l'Eau et de l'Environnement
Service Aménagement Rural et Hydroagricole

97488 SAINT DENIS CEDEX

MARCHE N° 17A031

**Suivi hydrobiologique de la passe à
poissons sur le captage du Petit Bras de
Cilaos**

Année n+8, Session 1, Février 2019

13/03/2019

Perspectives 2020

- Mise en place de la réglementation sur la gestion et la pêche des espèces amphihalines
 - Publication du Décret interministériel
 - Comité de gestion = CEB ou sa commission amphihalins
 - Arrêté préfectoral :
 - liste des espèces concernées
 - mesures de gestion
 - conditions d'exercice du droit de pêche
 - PLAGEPOMI : plan de gestion
- Régularisation de la pêche aux bichiques
 - Poursuite des diagnostics des embouchures:
 - Langevin, Rivière des Roches, Rivière des Marsouins
 - Statuts des pêcheurs : poursuite du travail engagé
- Mise en œuvre du plan de restauration de la continuité
- Organisation d'un séminaire
- Etc,



MERCI DE VOTRE ATTENTION

